

LA  
PHRASE

**La Commission de justice avait été désavouée par le Grand Conseil. Mais les experts mandatés à grands frais viennent de dire exactement la même chose que ce qu'elle préconisait. Le contribuable appréciera.**

ALEXANDRE  
CIPOLLA

député UDC et membre de la Commission de justice, au sujet de la fraude électorale et de l'impossibilité pour le Parlement de corriger ses conséquences.



La séance de conciliation entre la Banque cantonale valaisanne et son ancien directeur a échoué. HOFMANN/A

## L'affaire BCVs – Papilloud ira au procès civil

PAR MARIE.PARVEX@LENOUVELLISTE.CH

**ALKOPHARMA** Mercredi après-midi à 14 heures, la Banque cantonale valaisanne et Jean-Daniel Papilloud avaient rendez-vous devant le juge de commune de Sion. Il s'agissait de tenter une conciliation, étape obligatoire avant le procès civil, dans le litige qui les oppose. La BCVs a intenté une action civile en responsabilité contre son ancien directeur, dans le cadre de l'octroi d'un crédit de plus de 80 millions de francs à Alkopharma. La banque lui réclame désormais le montant de la perte qu'elle a subi, soit 21,6 millions de francs.

### Vers un long procès

Mais Jean-Daniel Papilloud ne s'est pas présenté à la séance. Dans ce genre de cas, la procédure veut qu'une «autorisation de procéder» soit délivrée d'office, c'est-à-dire que la banque puisse entamer un procès civil devant un tribunal de district. Pour la plupart des observateurs, la probabilité de parvenir à une conciliation était extrê-

mement faible, en raison de l'importance du montant réclamé. Généralement, les assurances contractées pour ce genre de cas ne couvrent que 5 à 10 millions de dommages, le reste étant à la charge de la personne attaquée.

Le procès promet d'être long. Il pourrait en effet à terme impliquer aussi les autres administrateurs ou cadres de la banque. Ces dernières semaines, l'Etat du Valais a demandé à la BCVs de s'assurer que les faits impliquant les administrateurs et les principaux cadres de la banque en 2009, au moment du prêt, ne soient pas soumis à la prescription. Jean-Daniel Papilloud a aussi envoyé des demandes de renonciation à la prescription à ses anciens collègues. Cela lui permet de se réserver le droit de leur réclamer aussi une part de la dette.

### Toujours pas de transparence

Le linge sale de la BCVs se lavera donc en public, puisque les au-

dienues civiles le sont en principe. Pourtant, l'établissement persiste à répondre qu'il ne communique pas sur la procédure en cours. Devant l'assemblée générale de l'établissement en avril dernier, son président Pierre-Alain Griching s'était engagé à «examiner la possibilité d'une transparence totale dans ce dossier. Pour cela, il nous faut le feu vert de la Finma, mais je peux vous assurer que l'entier du conseil d'administration souhaite de la transparence.» Pour l'heure, il ne l'a pas fait. «Le point est à l'examen. La banque communiquera dans les meilleurs délais possibles», répond Pierre-Alain Griching aujourd'hui. L'une des principales zones d'ombre dans cette affaire est la raison pour laquelle Jean-Daniel Papilloud est le seul à être attaqué, alors qu'il n'a pas pu décider seul de l'octroi de ce crédit. L'affaire dépassant les 10% de fonds propres de la banque, le dossier a été soumis au conseil d'administration de l'établissement.

### CHABLAIS

## Un chauffard flashé à 145 km/h entre Rennaz et Les Evouettes

Un automobiliste a été flashé alors qu'il roulait à 145 km/h sur la route Cantonale reliant Rennaz et Les Evouettes, tronçon où la vitesse est limitée à 80 km/h.

L'homme, un Français de 27 ans, a été arrêté à la douane de Saint-Gingolph le lundi 17 juin en fin de matinée, indique la police cantonale vaudoise dans un communiqué.

Le conducteur a été interrogé par les gendarmes de Rennaz, avant d'être conduit auprès de la procureure du Ministère public de l'Est vaudois. Sa vitesse excessive constitue un délit de chauffard au sens de Via Sicura. La police vaudoise rappelle que le délit de chauffard est «passible d'une peine privative de liberté d'un à quatre ans. De plus, en pareil cas, le permis de conduire est retiré pour au moins deux ans.»

Après ces interrogatoires, «l'homme a été reconduit à la frontière». JYG

### MARTIGNY

## Les écoles primaires reçoivent le label Ecole de l'énergie



Les trois ambassadeurs, Grégoire, Rodrigo et Emma, entourés par le directeur des écoles Patrice Moret (à g.) et le concierge Thierry Lonfat. NF

Attribuée à quatre reprises en Suisse alémanique, la nouvelle certification Ecole de l'énergie a été décernée, en grande première pour la Suisse romande, aux écoles primaires de Martigny. Ce label a été remis ce mercredi après-midi, dans le cadre de la fête marquant la fin de l'année scolaire. Il valorise toutes les actions – économies d'énergie, utilisation rationnelle et efficace de l'énergie, mobilité, chauffage... – menées en faveur du développement durable depuis de nombreuses années dans les écoles de Martigny.

La démarche lancée à Martigny au niveau des écoles s'insère parfaitement dans le label Cité de l'énergie Gold, attribué depuis 2010 à la Ville par Suisse Energie. OR

### VALAIS

## Les précautions à prendre pour éviter les cambriolages

«Ne pensez pas qu'aux vacances – les cambrioleurs n'en prennent pas!» Alors que les départs en vacances se multiplient, la police cantonale valaisanne rappelle quelques précautions à prendre pour se prémunir des cambriolages.

«Les maisons désertées par les vacanciers sont des cibles idéales pour les voleurs», souligne la police, qui liste au passage les bons réflexes à prendre pour dissuader les malfrats. «Il est important de mettre ses valeurs et souvenirs à l'abri, de simuler une présence (désordre autour de la maison, radio branchée sur minuterie notamment), de faire relever son courrier et d'aviser ses voisins de son départ.»

De plus, certains comportements sont à proscrire. «Il ne faut pas laisser un message d'absence sur son répondeur ou publier sur les réseaux sociaux des informations relatives à une absence prolongée.»

En outre, à l'étranger, il est conseillé d'éviter les réseaux wifi non sécurisés, notamment dans les lieux publics offrant un accès WLAN non protégé (fast-foods, centres commerciaux, etc.) et de n'effectuer dans ces endroits, où les risques de piratage sont particulièrement élevés, aucune transaction bancaire ou saisie de codes relatifs aux cartes de crédit ou à toute autre information personnelle.

La police cantonale rappelle également quelques précautions d'usage, comme fermer son sac à main et le porter devant soi avec le système d'ouverture contre son corps, ne jamais laisser ce dernier, notamment dans les restaurants et les commerces, ou encore éviter de placer des objets de valeur dans son sac à dos. D'autres conseils sont disponibles sur le site policevalais.ch. DMA

## L'image



LE NOUVELLISTE

A l'initiative de l'amicale AA+, une sculpture de Michel Favre rappelant la révolte paysanne du 7 août 1953 a été inaugurée à Saxon sur la place de la Gare, qui pourrait s'appeler un jour place de la Révolte. A l'époque, 48 paysans avaient été inculpés et 38 jugés coupables. Sept «coupables», âgés de 84 à 90 ans, sont toujours en vie. Cinq d'entre eux ont découvert la statue réalisée en l'honneur de leur révolte. OR

## 4000

**Ils étaient près de 4000 à participer mardi soir à Sion, sur la plaine de Vissigen, à la Fête des étudiants.**

A la baisse depuis quelques années, la participation est «de nouveau en augmentation», s'est réjoui le président de l'Association de la Fête des étudiants, Florent Aymon. L'événement s'est déroulé une nouvelle fois sans problème de sécurité notable. JYG